



Paris, le 15 novembre 2020

Attestation de déplacement dérogatoire en vue de participer à une manifestation

Vu l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ; les articles 10 et 11 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, qui proclament la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique ;

Vu l'article 1^{er} du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'article 3 du même décret qui permet des rassemblements en vue de « *manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure* » dont la déclaration à l'autorité administrative compétente a précisé les mesures mise en oeuvre « *afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1^{er}* » ;

Vu les articles L.211-1 et L.211-2 du code de la sécurité intérieure ;

La Garrd (Guilde des Auteurs Réalisateurs de Reportages et de Documentaires) représentée par sa présidente Mme Elizabeth Drévilion, atteste avoir appelé à **manifeste le mardi 17 novembre de 16h à 20h place Edouard Herriot à Paris**. Cette manifestation a été déclarée à la préfecture de police de Paris.

Fait à paris, le 15 novembre 2020.

GARRD
c/o GREENSPACE
28 rue du Chemin Vert
75011 Paris
Tél. 07 85 64 10 81
www.garrd.fr


Elizabeth Drévilion